

Une large alliance de la société civile demande la protection/l'asile pour les déserteurs et les objecteurs de conscience de Russie, du Belarus et d'Ukraine

Par...

Dans un appel commun aux membres du Parlement européen et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, une large alliance de la société civile demande aux gouvernements européens d'accorder la protection et l'asile aux objecteurs de conscience et aux déserteurs Russes et Biélorusses ainsi qu'Ukrainiens. Ils ont besoin d'une protection et d'un asile immédiats.

Selon le droit international, les militaires qui combattent pour la Russie dans cette guerre mènent une opération illégale. En outre, il est possible que la Biélorussie participe à la guerre aux côtés de la Russie. Les personnes qui refusent de participer à cette guerre s'exposent très probablement à de graves poursuites et cela leur permet de bénéficier de la protection de la directive européenne relative à la qualification. Dans la plupart des États membres, l'écrasante majorité des personnes concernées n'ont encore reçu aucune garantie de cette protection. **Par leur appel, les organisations soussignées demandent que leur soient garanties la protection et l'asile.**

On suppose que parmi les 300.000 personnes qui ont quitté la Russie récemment à cause de la guerre, il y a beaucoup d'hommes qui cherchent la sécurité à l'étranger pour éviter d'être envoyés participer aux combats. Ces derniers mois, environ 20.000 hommes de Biélorussie ont quitté le pays pour éviter d'être recrutés. Il y a aussi des objecteurs de conscience Ukrainiens qui ne veulent pas combattre dans cette guerre ; environ 3.000 hommes ont demandé l'asile rien qu'en Moldavie.

Chaque citoyen, enregistré en Ukraine avant le 24 février 2022, bénéficie actuellement d'une résidence humanitaire dans l'Union européenne. C'est encourageant. Cependant, nous devrions sérieusement envisager ce qu'il adviendra des objecteurs de conscience Ukrainiens, lorsque cette disposition expirera. **Les pays européens devraient accueillir ces personnes fuyant l'effort de guerre sans formalités administratives et leur accorder un droit de séjour permanent.**

Le droit de l'Homme qu'est l'objection de conscience a été reconnu, entre autres, par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et le Parlement européen. Il doit être garanti à tous, de tous côtés. **Les pays européens doivent veiller à ce que le droit humain à l'objection de conscience soit pleinement reconnu.**

"Notre objectif est de faire en sorte que les objecteurs de conscience et les déserteurs des États impliqués dans la guerre en Ukraine bénéficient d'une protection et d'un asile immédiats", peut-on lire dans la lettre adressée aux parlementaires. La lettre, qui comprend une proposition de projet de résolution, a été initiée par le Mouvement international de la réconciliation (IFOR), War Resisters' International (WRI), le Bureau européen pour l'objection de conscience (EBCO) et Connection e.V. (Allemagne), et est soutenue par environ 60 d'autres organisations de paix, de droits humains et de réfugiés de toute l'Europe.

L'appel [est joint](#) et peut être trouvé [ici](#).

Des informations sur la situation juridique de l'objection de conscience et de la désertion en Biélorussie, dans la Fédération de Russie et en Ukraine sont disponibles [ici](#).

Des informations sur la protection et l'asile pour les objecteurs de conscience et les déserteurs peuvent être trouvées [ici](#).

Personnes de contact :

Zaira Zafarana, International Fellowship of Reconciliation, zaira.zafarana@ifor.org, www.ifor.org (Anglais, Italien)

Rudi Friedrich, Connection e.V., +49 69 8237 5534, office@Connection-eV.org, www.Connection-eV.org (Allemand, Anglais)

Semih Sapmaz, War Resisters' International, semih@wri-irg.org, www.wri-irg.org (Anglais, Turc)

Sam Biesemans, European Bureau for Conscientious Objection (EBCO), +32 477 268893, ebco.brussels@skynet.be, www.ebco-beoc.org (Français, Néerlandais, Italien, Anglais)